

QUESTION ECRITE n° 12

Dispositifs et aménagements anti-chaueur sur la place de la Riponne

La place de la Riponne est particulièrement exposée aux pics de température en été et peut devenir un îlot de chaleur urbain, alors qu'elle est au cœur de nombreuses activités de loisirs, de rencontre, de culture, de mobilité et évidemment de commerce. Il avait été indiqué que des aménagements temporaires seraient prévus si possible pour l'été 2022 afin d'atténuer ces problèmes en limitant le réchauffement de la place. Rafraîchir la ville appartient par ailleurs aux priorités municipales affichées dans le programme de législature.

La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil communal sur les aménagements de type « provisoires » ou « tactiques » qui pourront être réalisés à la Riponne en été 2022 et les années suivantes ?

Quelle approche est privilégiée à la même échelle, soit celle des dispositifs rapidement mis en place et pour une durée réduite, sur le reste du centre-ville et des places des centralités de quartier ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses

B. Gailhard